



DIALOGUE IMPOSSIBLE : LE DFSPIP DOIT PARTIR

Le 23/03/26, le SPIP 93 a reçu la visite inédite de la Directrice métiers à la DGAP, du Chef du service insertion probation à la DGAP et de la Directrice Interrégionale Adjointe, et la Directrice du DPIPPIR de la Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

Cette visite est directement liée au mouvement d'indignation qui parcourt actuellement le SPIP 93 suite à plusieurs incidents graves intervenus dans notre service :

- *Le placement en garde à vue d'un de nos collègues qui n'avait fait qu'exercer ses missions de CPIP.*
- *Les manipulations et intimidations de la Direction ayant conduit notre collègue à garder le silence pendant près de 3 mois.*
- *Les mensonges répétés de notre DFSPIP durant les réunions de service du 13 et 16 mars 2026.*
- *L'information révélant que le DFSPIP a également rédigé un article 40 à l'encontre de son agent.*

Lors de cette journée, les représentant.es de la DGAP et de la DI ont reçu dans un premier temps le CPIP concerné qui a enfin pu obtenir des excuses de la part de la DGAP et l'assurance du rétablissement de sa situation (annulation de la procédure de demande d'explication à son encontre, absence de mention de l'événement sur son évaluation annuelle/garantie, du non abaissement de sa note et promesse de l'effacement au TAJ). Ce faisant, la DGAP a confirmé que notre collègue n'avait commis aucune erreur et n'avait fait que son travail.

Par la suite, une réunion avec tous les collègues du SPIP 93 s'est déroulée.

Plusieurs demandes ont été formulées pour que le DFSPIP ne soit pas présent, demandes rejetées par la directrice métiers qui s'est engagée à ce qu'aucune sanction ne puisse être initiée par le siège, garantissant la liberté de parole.

La représentante de la DGAP a commencé par reconnaître des "maladresses managériales", un euphémisme qui a amené l'ensemble des professionnels du SPIP 93 à s'exprimer sur le management autoritaire et absolutiste utilisé par le DFSPIP depuis sa prise de fonction et sur la souffrance qu'il a engendré.

Le DFSPIP ne s'est pas démonté, livrant une prestation si révoltante que les représentant.es de la DGAP et de la DI ont dû intervenir à plusieurs reprises pour qu'il se taise et lui souffler des éléments de langage pour ne pas empirer la situation.

Enfin, un dernier temps a été consacré à un échange avec nos organisations locales CGT-IP, SNEPAP-FSU et UFAP 93.

Là encore, nous avons mis en évidence les différentes méthodes d'intimidation utilisées par le siège, les réponses aux différentes communications syndicales mélangeant négation des faits,

menaces de poursuites judiciaires et insultes, prouvant ainsi l'impossibilité de dialogue avec le DFSPIP. Nous avons également remis une partie des tracts concernant le siège et l'impact des décisions du siège sur l'état de santé des professionnels du SPIP 93.

Cette audience de gestion de crise s'est conclue sur une proposition de la représentante de la DGAP de voir s'organiser un CSA exceptionnel afin de restaurer un dialogue avec le DFSPIP.

Les organisations syndicales du service ont unanimement refusé cette proposition, cette dernière allant à rebours de leur demande : **le départ du DFSPIP du SPIP 93.**

Rassemblés en Assemblée Générale le lendemain de cette réunion, soit le 24 mars, les agents du SPIP 93 ont voté à l'unanimité :

- Pour la transmission de l'article 40 émanant du DFSPIP à l'encontre du CPIP du 93 gardé à vue**
- Contre la tenue de ce CSA exceptionnel**
- Pour le maintien de la demande de départ du DFSPIP, seule décision permettant de pouvoir reconstruire un minimum de confiance dans les relations de travail.**